

pour garantir que ces mesures ne servent pas à perpétuer le protectionnisme.

L'Accord exclut en fait l'adoption de mesures unilatérales en guise de réaction à des différends commerciaux. Le nouveau régime intégré de règlement des différends - qui se caractérise par une plus grande clarté des règles, des délais plus courts et, pour la première fois, un processus d'appel et le caractère exécutoire des décisions prises - constitue une amélioration sensible du régime antérieur du GATT. En dernière analyse, l'efficacité des règles est fonction des moyens de les faire respecter. Cette réforme d'ensemble du régime multilatéral de règlement des différends commerciaux représente donc un avantage important, bien qu'impossible à quantifier, pour les pays de petite ou moyenne importance au point de vue commercial, comme le Canada, qui sont intrinsèquement vulnérables à l'unilatéralisme des géants économiques.

Il ne fait aucun doute que le succès marquant de l'Uruguay Round réside dans la décision d'établir la nouvelle Organisation mondiale du commerce. Une organisation de ce type a un rôle indispensable à jouer pour ce qui est de surveiller l'application de la série complexe d'accords et d'autres instruments issus du cycle des négociations. Son existence permettra également une surveillance politique plus étroite du système de la part des ministres du Commerce au cours des prochaines années.

L'Organisation mondiale du commerce va enfin donner de solides fondements institutionnels au commerce international en devenant le troisième pilier de la structure financière et commerciale du monde, les deux autres étant la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. Successeur du GATT, l'Organisation mondiale du commerce fera office d'instance des futures négociations commerciales visant à libéraliser encore davantage les échanges commerciaux dans le monde entier et à définir de nouvelles règles commerciales d'application universelle.

Monsieur le président, toutes les régions du Canada et la plupart des secteurs de notre économie bénéficieront très largement des accords issus de l'Uruguay Round. Le milieu des affaires et le monde agricole, de même que les provinces, ont été étroitement consultés tout au long de ces pourparlers. Leurs contributions expliquent, dans une proportion qui est loin d'être négligeable, le fait que ces accords procureront des avantages réels et tangibles aux producteurs et consommateurs d'un bout à l'autre du Canada.

L'élimination des droits de douane touchant le papier et les produits connexes ainsi que l'abaissement des droits applicables au bois d'oeuvre amélioreront sensiblement l'accès de ces produits aux marchés de l'Union européenne et du Japon pour notre